

SPECIFICITES STATUTS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Statuts :

Toute association sportive doit rédiger ses propres statuts.

Mentions obligatoires :

- Objet sportif
- Nom de l'association
- Siège de l'association

Tout le reste est libre

Obtention agrément : dispositions statutaires particulières pour obtenir agrément jeunesse et sport

Dispositions statutaire garantissant le fonctionnement démocratique de l'association, la transparence de sa gestion et l'égal accès des femmes et des hommes à ses instances dirigeantes (Code du sport, 121-4 al 2)

Attention Depuis 2015 : l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée vaut agrément

Règles de fonctionnement :

Dispositions statuts :

- Participation de chaque adhérent à l'AG
- La désignation du CA par l'AG au scrutin secret et pour une durée limitée : **la création du CA** au sein des associations sportives est donc **obligatoire**, à la différence des associations de droit commun
- Un nombre minimum, par an, de réunions de l'AG et du CA
- Les conditions de convocation de l'AG et CA à l'initiative d'un certain nombre de leurs membres

Transparence de la gestion :

- Tenue d'une **comptabilité complète** de toutes les recettes et dépenses
- **Budget annuel** est adopté par le CA avant le début d'exercice
- Que les **comptes sont soumis à l'AG** dans un **délai inférieur à 6 mois** à compter de la clôture de l'exercice
- Que tout contrat ou convention passé entre l'association d'une part et un administrateur, son conjoint ou proche, d'autre part est soumis pour autorisation au CA et présenté pour information à la prochaine AG

Egalité hommes femmes

- Égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes
- La composition du CA doit respecter la composition de l'AG
- Toute discrimination fondée sur le sexe des membres est donc prohibée, même si la parité parfaite entre femmes et hommes n'est pas exigée

+ Mentions garantissant les droits de la défense (droit de se faire assister par un avocat, droit au procès équitable, etc.) en cas de procédure disciplinaire + absence de toute discrimination dans l'organisation de la vie de l'association

Règlements intérieurs

Pas obligatoire sauf si désire agrément donc si on souhaite obtenir un agrément alors un règlement intérieur sera obligatoire

Adopter le même règlement disciplinaire que la fédération

+ adopter le règlement disciplinaire en matière de lutte contre le dopage